

Déclaration préalable de cumul d'activité

Personnels BIATSS

Selon le site de rattachement SAGHE, document à retourner complété et signé, en pièce jointe par courriel à :

- INSPÉ : inspe.smp@univ-tlse2.fr
- IUT de Blagnac : audrey.gayraud@univ-tlse2.fr
- IUT de Figeac : anne.laporterie@univ-tlse2.fr
- UT2J – Personnels BIATSS : dpiatos@univ-tlse2.fr

(loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, articles 25 septies et 25 nonies ; loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020, article 36 ; décret 2021-1424 du 29 octobre 2021)

Rappel : La déclaration doit être transmise au plus tard 15 jours avant le début de l'activité accessoire. Si l'activité accessoire ne correspond pas à l'un des types listés infra, il vous faut formuler une demande d'autorisation de cumul d'activités.

Activité principale à l'UT2J	
Statut	☐ Titulaire ☐ CDI ☐ CDD

Activité accessoire	
Rappel : Une déclaration par activité accessoire, pour une période comprise entre le 1^{er} septembre N et le 31 août N+1.	
Identification de l'employeur secondaire	
Type d'activité accessoire (article L.123-3 du Code de l'éducation)	☐ Formation initiale et continue
	☐ Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation
	☐ Orientation, promotion sociale, insertion professionnelle
	☐ Diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle
	☐ Participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
	☐ Coopération internationale
Description de l'activité accessoire	
Nombre d'heures	Total : Modalités : HTTP (Hors Temps de Travail) Congés déposés Congés à régulariser Nb h :
Modalités de rémunération	☐ Taux horaire brut ☐ Bénévole
	☐ Forfaitaire

En signant la présente déclaration, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date

*Insérez votre signature numérisée
avec la fonction **Remplir et signer**
d'Adobe Acrobat Reader*